

Délégation d'enquête du CHSCT académique
concernant les événements et leurs suites survenus au collège du Bois d'Aulne en octobre 2020
Préconisations issues des travaux de la délégation d'enquête
présentées en séance extraordinaire le 28 juin 2022

A la suite de l'assassinat de Samuel Paty, en octobre 2020, une enquête a été ouverte par la justice et un [rapport d'enquête](#) a été réalisé par l'inspection générale de l'Éducation nationale et rendu public en décembre 2020. Les organisations représentatives du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) académique ont souhaité, avec la rectrice de l'académie, la mise en place d'une délégation d'enquête centrée sur la prévention des risques.

Cette délégation a présenté le mardi 28 juin 2022 ses préconisations sur lesquelles la rectrice de l'académie a souhaité porter des engagements forts et concrets qui viennent compléter les dispositifs existants. Parmi les engagements phares figurent notamment :

- Le recrutement d'un chargé de mission « Protection fonctionnelle et suivi RH », auprès du DRH et du directeur de cabinet de la rectrice, pour répondre au besoin d'un guichet unique et d'une personne qui puisse inscrire son action dans le temps, en coordination avec l'ensemble des services, les DSDEN et les autres académies
- Une convention CUMP / Education nationale d'ores et déjà mise en place dans les Yvelines, et étendue à toute l'académie en 2022-2023, pour des interventions en cas d'événements collectifs majeurs à potentiel traumatique et pour des formations sur ces sujets
- Un partenariat avec la MGEN permettant des formations de haut niveau pour 28 personnels écoutants et médico sociaux sur les sujets de gestion post traumatique et de résilience
- Un numéro vert disponible pour les personnels à partir de la rentrée 2022 : violences sexistes et sexuelles, harcèlement, protection et accompagnement RH.

Les préconisations issues des travaux de la délégation d'enquête mandatée par le CHSCT académique se déclinent comme suit.

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Renforcer la protection des agents	Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un travail sur les pratiques du droit de retrait et de DGI au sein d'un GT / CHSCT/CSA
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la pédagogie autour du droit de retrait, pour rendre son exercice plus explicite et dédramatiser son recours à tous les niveaux (au sein des établissements et au-delà)
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la pédagogie au sein des établissements sur le DGI
		<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une fiche réflexe « Dépôt de plainte » (au niveau de l'académie) ; veiller à prescrire de mentionner les coordonnées professionnelles plutôt que personnelles.
		<ul style="list-style-type: none"> • Saisir le CHSCT-M sur l'évolution des procédures de dépôt de plainte pour placer l'employeur comme plaignant se substituant à l'agent dans certaines situations

L'académie s'engage

- Un webinaire sur la protection fonctionnelle déjà réalisé en janvier 2021, destiné à tous les cadres, suivi de la diffusion d'un kit de protection fonctionnelle en février 2021 (accessible à tous sur l'intranet)
- Des formations aux enseignants depuis l'année 2021-2022 : « protection fonctionnelle des agents publics », « responsabilité juridique », « droits et obligations »
- Un formulaire dématérialisé de demande de protection fonctionnelle, via Colibris (plateforme de dématérialisation), à partir de la rentrée 2022
- Une formation au droit de retrait pour les assistants de prévention en établissement (2nd degré) et en circonscription (1^{er} degré)
- Une formation aux Registre santé et sécurité au travail et au Registre de signalement d'un danger grave et imminent pour tous les nouveaux chefs d'établissement
- Un mémento Santé et sécurité au travail pour tous les personnels, sur l'intranet

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Mieux coordonner et professionnaliser les interventions de prise en charge psychologique post-traumatique	Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser une coordination entre les différents intervenants lors d'une crise (SAMU, CUMP, médecine de prévention, de ville, services de soins et psychologues du travail).
		<ul style="list-style-type: none"> Développer une offre académique de psychologues cliniciens.
		<ul style="list-style-type: none"> Systématiser la prise de contact directe par un cadre administratif (formé à la gestion post-traumatique) avec l'ensemble des personnels concernés par un événement traumatique y compris les personnels isolés
		<ul style="list-style-type: none"> Proposer systématiquement les outils de la prévention et les mettre en œuvre à chaque situation de crise.
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la formation des intervenants du CAAEE, de la médecine de prévention et des psychologues du travail, et des assistantes sociales des personnels à la prise en charge post-traumatique
		<ul style="list-style-type: none"> Expliciter le rôle du CAAEE et le cadre de ses interventions : procéder, comme pour d'autres services, à la présentation du bilan de ses actions en CHSCT/CSA et présenter son périmètre d'action au regard des autres acteurs en charge de la prévention des risques professionnels.
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des modalités pratiques de remboursements de soins rapides en cas de dossiers d'accidents de services
		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser un suivi longitudinal par la médecine de prévention des personnels affectés par un événement traumatique : <ul style="list-style-type: none"> Systématiser des visites médicales pour les agents dont l'imputabilité au service a été reconnue ; Réfléchir aux modalités permettant de créer un historique dans les dossiers administratifs des personnels de l'exposition au traumatisme afin de permettre le cas échéant la constitution du dossier d'imputabilité (conditions d'entrée, de sortie, droit à l'oubli...) (préconisation à instruire par le CHSCT-MEN, notamment sur les aspects de faisabilité juridique)

- Dans ce type de crise, veiller à mettre en place un suivi par la médecine de prévention sur un temps long, et avec une prise de contact plus proactive
- Rappeler les outils d'accompagnement et les services ressources de l'académie lors des évènements réactivant la situation potentiellement traumatique : procès, hommage, inaugurations, nouvel évènement, etc.

L'académie s'engage

- Une convention Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) / Education nationale mise en place depuis mai 2022 dans les Yvelines ; étendue aux trois autres départements durant l'année scolaire 2022-2023
 - Activation en cas d'évènement collectif majeur à potentiel traumatique
 - Formation sur la gestion des situations post traumatiques à destination des personnels de la DSDEN, du Service Médical, Infirmier et Social, et des psychologues de l'Education nationale
- Un partenariat avec la MGEN, signé en mai 2022, permettant la formation de 28 personnels écoutants et médico-sociaux (notamment un DU « stress et psycho trauma, innovations pour une résilience active »)

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Mieux évaluer et prévenir les risques encourus par les cadres et personnels d'accompagnement	Tertiaire / Secondaire / Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un suivi de la surexposition au travail des personnels, en particulier des cadres, en dehors du temps de service. Trouver des modalités d'analyse de ces surexpositions. Instauration d'un relais entre cadres, de binôme défini pour aider aux respirations nécessaires à la santé et l'efficience.
		<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les mécanismes de régulation / supervision, d'échange de pratiques et de mise en réseau pour les agents impliqués dans la gestion de crise (Conseillers techniques et référents, psychologues du travail, etc.), et notamment entre les départements de l'Académie

L'académie s'engage

- Mise en place de fiches de risques professionnels pour les personnels de direction

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Développer et formaliser les procédures de gestion de crise	Tertiaire / Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier et formaliser le rôle des différentes cellules académiques, des services intervenants et des interlocuteurs au sein de chaque service sollicité
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un « guichet unique » RH à un haut niveau hiérarchique pour assurer une gestion cohérente et adaptée des situations à identifier comme devant faire l'objet d'une attention particulière, en particulier pour le CITIS, les mutations et l'aide sociale.
		<ul style="list-style-type: none"> En cas de crise, prévoir une permanence administrative dédiée au sein de l'établissement pour faciliter les démarches
		<ul style="list-style-type: none"> Elargir aux établissements environnants les procédures de gestion de crise (logique de bassin puis de département)
		<ul style="list-style-type: none"> Formaliser et organiser l'intervention des référents sécurité de l'administration et référents sûreté des forces de l'ordre en cas de menace explicite.
		<ul style="list-style-type: none"> Formaliser et organiser des réunions avec le collectif de travail en présence de la cellule de crise, et au besoin d'autres intervenants extérieurs
		<ul style="list-style-type: none"> Formaliser des procédures de gestion de crise concernant chaque service intervenant autour des invariants structurels adaptables à la nature de la crise (ex : procédure de remplacement à la DPE1)
		<ul style="list-style-type: none"> Systematiser la mise sous format « assurance qualité » de toutes les fiches de procédure, en prenant l'attache d'un ingénieur qualité
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des procédures de reprise après des événements graves (au sens du décret de 82-453, article 6) prévoyant systématiquement la distribution à tous les personnels concernés des processus d'accompagnement et des ressources académiques, disponibles sur un lieu centralisé (ex : envoyer un lien)
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les personnels à la prise en main des procédures par une formation et par du temps dédié (appui pédagogique et psychologique)

		<ul style="list-style-type: none"> • Développer auprès des agents l'information sur l'existence des personnels ressources (psy travail, médecine de prévention) comme ressource en première intention parallèlement au réseau PAS
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer au plus haut niveau la procédure exceptionnelle de mutations dans un contexte de crise. Distinguer procédure ordinaire, procédure dérogatoire, procédure exceptionnelle.
		<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une organisation du travail qui permette de prévenir le stress et la fatigue des agents lors d'une reprise post-crise

L'académie s'engage

- Un poste de chargé de mission « Protection fonctionnelle et suivi RH », créé et recruté à l'été 2022, placé directement auprès du DRH et du directeur de cabinet de la rectrice, pour assurer un suivi des situations sous la forme d'un guichet unique
- Un numéro vert disponible pour les personnels à partir de la rentrée 2022 : violences sexistes et sexuelles, harcèlement, protection et accompagnement RH.
- Le rôle des différentes cellules de crise, déjà formalisé (tableau de gestion de crise, protocoles, aide à la décision, fiches pratiques par type d'acteur), rappelé début 2022 dans une note destinée à tous les cadres
- Une formation dédiée aux personnels en cellule de crise académique et départementale au printemps 2021
- Un vadémécum rassemblant l'ensemble des documents, fin 2022, à destination des DSDEN, des établissements et des enseignants.

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Renforcer la prévention des risques professionnels	Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les diagnostics de sécurité des bâtiments et des lieux d'intervention des personnels (gymnase) ou s'assurer de la mise à jour de ces diagnostics pour les bâtiments qui appartiennent aux collectivités territoriales.
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer la dimension post-traumatique dans les exercices PPMS attentats intrusion
		<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des moyens de communication adaptés (alerte, besoin de communiquer) avec les personnels hors site (notamment professeurs d'EPS).
		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'existence et à l'actualisation du DUERP, avec le collectif de travail, en donnant du temps pour sa réalisation

		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un GT sur une charte CHSCT/CSA sur les réseaux sociaux, sur l'utilisation des outils professionnels et le droit à la déconnexion.
		<ul style="list-style-type: none"> • Former les agents sur les pratiques d'échanges dématérialisées, notamment en situation de crise
		<ul style="list-style-type: none"> • Faire un point régulier en CHSCT (CSA) sur la veille sur les réseaux sociaux. Mettre en place un GT CHSCT (CSA) de prévention de ces risques dès que nécessaire.

L'académie s'engage

- Un suivi des diagnostics de sécurité et des PPMS attentats intrusion par la conseillère sécurité de la rectrice
- La prise en compte de la sécurité dans le travail de la cellule Bâti scolaire créée au printemps 2022
- Une circulaire académique sur le DUERP en mars 2021, avec formation en établissement inscrite au programme académique de formation
- Un groupe de travail sur les réseaux sociaux, avec les représentants des personnels, inscrit dans le programme prévisionnel 2023

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Développer la formation des personnels sur certaines thématiques	Primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une formation systématique de tous les personnels à la prévention des risques professionnels
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation de tous les personnels aux questions sensibles et travailler ces questions d'une manière plus collective
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les moyens des Pôles Vie scolaire et institutionnaliser la formation des AED sur leur posture professionnelle
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les formations en gestion de crise
		<ul style="list-style-type: none"> • Déployer dans l'offre de l'Ecole Académique de la Formation Continue des formations sur l'accompagnement psychologique des élèves en cas de crise

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation sur les usages des réseaux sociaux (à destination de tous) et réactualisation de cette formation en fonction de l'évolution des usages et de la technologie. • Renforcer le vivier de personnels formateurs en santé sécurité au travail (proposer à l'ensemble des personnels) • Développer les outils et les ressources en matière de prévention des risques sur le site de l'académie, accessibles à tous (en différents formats) • Former les personnels de direction à la gestion des conflits • Intervenir auprès du MEN pour établir des temps de formation initiale (pendant l'année de stage et/ou néo-titulaires) sur les risques professionnels conformément aux articles 6 et 7 du décret 82-453
--	--

L'académie s'engage

- Des formations de prévention des risques professionnels inscrites au programme académique de formation pour différents types de personnels : adjoints gestionnaires, adjoints techniques de recherche et de formation, infirmières scolaires
- Une formation inter-catégorielle « Gérer la crise en milieu scolaire » proposée en 2021-2022 et 2022-2023
- De nombreuses formations existantes sur la prévention et gestion des crises pour les personnels d'encadrement, prolongées pour l'année 2022-2023

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Mettre en place des espaces dédiés à la « dispute professionnelle »	Primaire	• Prévoir des temps d'échanges consacrés et régulés
		• Former les enseignants et les personnels de direction aux principes de clinique de l'activité

L'académie s'engage

- Une mobilisation des instances de dialogue existant dans les établissements

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Renforcer la protection des agents / renforcer l'efficacité des outils de prévention de terrain	Primaire / Secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et coordonner une remontée des différentes alertes (fiches SST, alertes CHST/CSA, médecine de prévention, chef d'établissement...), en temps réel, et leur analyse, jusqu'au niveau rectoral (interlocuteur à définir)
		<ul style="list-style-type: none"> Identifier et associer les intervenants EN extérieurs au collectif de travail (ex : conseiller sécurité du recteur, DAASEN...), lors des réunions mises en place par l'institution pour répondre aux questions des agents

L'académie s'engage

- Le chargé de mission recruté assurera la coordination des remontées au niveau académique, en lien avec les DSDEN

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Mieux coordonner et professionnaliser les interventions de prise en charge du collectif de terrain	Primaire/Secondaire/Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> En cas de crise, formaliser le passage de témoin entre les acteurs intervenant avant et après la crise
		<ul style="list-style-type: none"> Veiller à des modalités de cohésion du collectif notamment au sein du collège pour éviter les phénomènes de groupes, pour lui permettre de se retrouver et d'échanger
		<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les agents des collectivités bénéficient également d'un suivi
		<ul style="list-style-type: none"> En cas de décès au sein d'un établissement, s'assurer que les tous collègues le souhaitant soient plus étroitement associés aux modalités d'adieux à la personne décédée

L'académie s'engage

- Le chargé de mission recruté assurera le suivi de ces situations au niveau académique, en lien avec les DSDEN et avec les autres académies

Axes / objectifs	Niveau de prévention	Actions
Formaliser les pratiques d'une délégation d'enquête du CHSCT		<ul style="list-style-type: none">• Principe de continuité des membres (notamment pour le représentant du président du CHSCT)• Donner du temps pour conduire les travaux